

Exorbitantes sœurs Papin

Il y a aujourd'hui tout juste un demi-siècle, défrayait la chronique l'incompréhensible double meurtre, au Mans, le 2 février 1933, de Madame Lancelin et de sa fille, victimes de la quadruple main des sœurs Papin, leurs bonnes.

Quelques détails, vite divulgués, avaient suffi pour qu'on n'ait pas pu éviter, cette fois, de reconnaître dans le fait divers un événement symboliquement inassimilable, irréductible à quelque raison établie : outre le doublet redoublé, deux criminelles — deux victimes, les yeux de ces dernières arrachés de leurs orbites, les cuisses marquées d'entailles — elles disent : d'*encisures* — au couteau (« comme on en voit sur le pain des boulangers » écrira sans sourciller un chroniqueur), le sexe de la jeune fille dévoilé et, pour finir, cette sorte de tranquillité où les deux sœurs, après avoir tout bien nettoyé, se disent simplement l'une à l'autre, au moment de se mettre au lit : « Eh bien ! En voilà du propre ! »

La chronique avait donc raison, le cas ne pouvait pas rester sans dire. Appelé à la rescousse, le savoir de la maladie mentale se trouvait en difficulté. Certes, on a disputé si le fait relevait de sa compétence ; mais comment ne pas remarquer surtout qu'une réponse positive (Lacan contribuera à l'asseoir) le mettait à cette place déjà singulière d'être un cas de folie simultanée — de ça... on en avait vu d'autres...¹ — mais

1. On pourra consulter dans *Littoral* 3/4 « *L'assertitude paranoïaque* » le dossier établi par E. Porge pour y lire comment la question de la folie à deux, en convoquant la conjecture d'une communication de la folie, met en question l'opération de sa prise en compte en tant que maladie mentale.

remarquable foncièrement d'être, quasi unique dans les annales, un cas de *passage à l'acte simultané*.

La singularité de la chose laisse entrevoir son exemplarité dans la structure.

*
**

Est-ce de n'être jamais parvenue jusqu'à *faire litière*² que sa lettre s'est trouvée reprise mais par d'autres, mais ailleurs que là où elle fût d'abord jugée ? A simplement évoquer, plus de dix ans après, « *les bonnes* » de Genet on admettra que cette reprise n'a pas été limitée aux seuls lieux où le savoir du pathomental, en se questionnant, achevait de se constituer, mais qu'elle a été le fait de certaines productions esthétiques, comme si les secondes allaient pouvoir rattraper ce dont les premières ne parvenaient pas à se saisir.

« Sorties tout armées d'un chant de Maldoror... » écrivaient, dès mai 1933, Eluard et Péret. Les sœurs Papin auraient-elle ainsi une place par avance assignée ? Il faut croire que pour « *Le surréalisme au service de la révolution* » la chose n'était pas ainsi close puisque la dernière page de ce même cinquième numéro³ offre le double double portrait reproduit ci-contre.

Avant/après, telle serait, dite en images, la transformation résultant de l'effectuation du passage à l'acte.

Les surréalistes accusent le couvent où les sœurs, en effet, furent éduquées. Mais il ne suffit pas d'être sœurs et bonnes pour que quoi que ce soit qui vous arrive se résolve en ce qu'endossent — tout au moins à ce qu'on suppose — les bonnes sœurs. Et même si cette explication par le couvent se trouve étayée par le « *Monument à D.A.F. de Sade* » de Man Ray, c'est un trop facile raccourci que d'imaginer après coup que le coup n'a été que parce que, là plus qu'ailleurs, les choses, parfois, couvent⁴. C'est surtout le clivage, dans ce numéro remarquable, entre

2. Sur ce « faire litière », cf. Lacan « Lituraterre », in *Littérature*, n° 3, octobre 1971, Larousse éd.

3. La collection complète est disponible, rééditée par les soins de Jean-Michel Place, Paris, 1976.

4. Joliment, ce tableau de Man Ray et le portrait des deux sœurs se trouvent dans la revue sur une même feuille et donc dans un rapport de recto/verso.

AVANT



APRÈS



VO

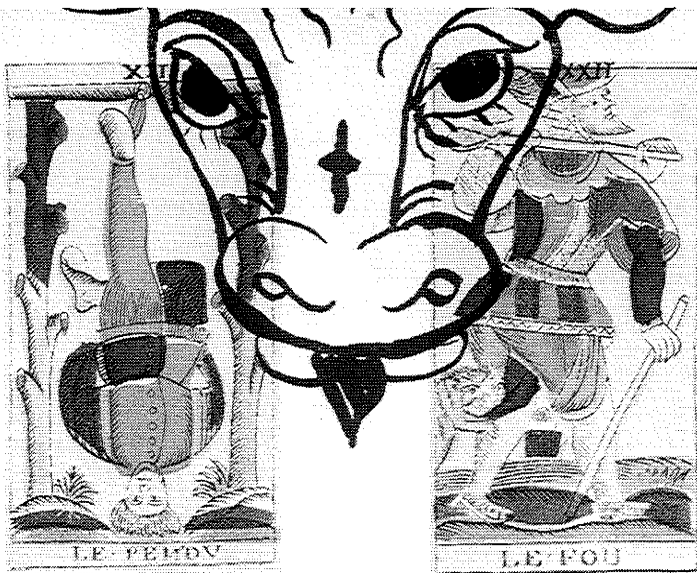
DANS CE NUMERO :

LES SŒURS PAPIN : UN CRIME SANS MOTIF

par Jean-Martin-CHAUFFIER

4 OCTOBRE 1953
PRINCE DE BOURBON
& ANNE DE BOURBON
PARAITRE MERCREDI
Dernière page de la revue

PHOTO N.Y.T.



Minotaure

Motifs du Crime Paranoïaque

par le Docteur JACQUES LACAN

LE CRIME DES SŒURS PAPIN

*Au docteur GEORGES DUMAS,
en respectueuse amitié.*

On se souvient des circonstances horribles du massacre du Mans et de l'émotion que provoqua dans la conscience du public le mystère des motifs des deux meurtrières, les sœurs Christine et Léa Papin. A cette inquiétude, à cet intérêt, une information très ample des faits répondit dans la presse, et par l'organe des esprits les plus avertis du jour-

se déclenche très vite, et sur la forme de l'attaque il est difficile d'admettre une autre version que celle qu'ont donnée les sœurs, à savoir qu'elle fut soudaine, simultanée, portée d'emblée au paroxysme de la fureur: chacune s'empare d'une adversaire, lui arrache vivante les yeux des orbites, fait inoui, a-t-on dit, dans les annales du crime et l'assomme. Puis, à

Paris-soir

29 septembre 1933

**A la veille des Assises du Mans
les mobiles du crime des sœurs Papin restent obscurs**

L'hypothèse de la folie a été rejetée par les experts

« Si elle recommence, avait dit autrefois Léa, après une réprimande de sa patronne, je ne me laisserai pas faire. »

(De notre envoyé spécial Jérôme et Jean Tharaud)

* *

Le Mans la veille du procès des sœurs Papin. C'est demain que vient devant les assises de la Sarthe le procès des sœurs Christine et Léa Papin. Les faits sont d'une simplicité atroce. Je les rappelle brièvement aux lecteurs de Paris-soir.

Le 2 février dernier, M^{me} Lancelin, femme d'un avoué du Mans, et sa fille M^{lle} Geneviève Lancelin âgée de 28 ans rentrent vers six heures du soir chez elles. Elles trouvent, dès l'antichambre, la maison dans l'obscurité.

En entendant arriver sa maîtresse Christine Papin, l'ainée des deux servantes, descend avec un bougeoir soigneusement posé sur une assiette, en fille soigneuse qui ne peut pas laisser tomber de la bougie sur le parquet. Que s'est-il alors passé? Les deux sœurs, seules survivantes de la scène, racontent ce qui suit :

M^{me} Lancelin demande pourquoi la maison est dans les ténèbres. Christine, que sa sœur Léa vient de rejoindre, répond que le fer à repasser vient de se détraquer

encore (il s'était déjà détraqué la veille et on l'avait racommodé le matin même) et qu'un plomb a sauté. M^{me} Lancelin aurait eu alors un geste de colère. Elle aurait saisi le bras de Christine. Celle-ci aurait été prise d'un accès de fureur qui se communiqua aussitôt à Léa.

D'un même mouvement, sans s'être concertées, les deux sœurs se précipitèrent l'une sur M^{me} Lancelin l'autre sur sa fille, leur arrachent les yeux, les assoment et, quand leurs victimes sont inertes, vont chercher dans la cuisine un marteau, un couteau et achèvent leur affreux carnage en faisant à leurs victimes, sur le ventre et les cuisses, des entailles comme on en voit sur le pain des boulangers.

Après quoi elles vont nettoyer avec sang-froid leur couteau, le remettre à sa place. Elles remontent dans leur chambre, se lavent, passent un peignoir propre, se couchent dans le même lit et se disent l'une à l'autre :

— Eh bien! en voilà du propre!
Elles se concertent sur les ré-

ponses qu'elles vont faire tout à l'heure à la police quand on viendra s'emparer d'elles.

Tels sont, d'après les premiers aveux des meurtrières, les faits tels qu'ils se sont passés.

Nous voici à la veille du procès et l'on se demande encore comment on peut expliquer un drame tout ensemble si simple et si ténébreux.

La première idée qui se présente à l'esprit est celle d'un drame de la folie. Mais, à en croire les rapports des experts, on ne relèverait chez elles, ni chez leurs ascendants, aucune tare physiologique. L'une et l'autre sont deux honnêtes filles qui faisaient fort bien leur service, qui ont toujours laissé une bonne impression dans les maisons où elles sont passées. Deux perles, disait-on dans la ville, on les envoyait aux Lancelin.

Les experts mêmes repoussent l'idée d'un crime de folie momentanée, comme on en constate parfois chez les ultra-nerveux. Les sœurs Papin étaient d'un tempérament colérique, bien que cette colère ne se manifestât jamais et elles ne laissaient pas voir une nervosité excessive.

D'autre part, dans les cas de folie momentanée, on constate ordinairement des trous dans le souvenir de ce qui s'est passé pendant la crise. Or, les deux sœurs ont décrit très lucidement ce qu'elles ont fait durant la scène atroce.

Comment donc expliquer le crime s'il n'y a pas folie? Voici l'explication que proposent les personnes qui croient que Christine Papin et Léa n'ont jamais perdu la tête.

Servantes modèles

Les deux sœurs, je l'ai déjà dit, sont deux domestiques modèles. Leur père, depuis longtemps, a planté là leur mère. De bonne heure il leur faut gagner leur vie. Elles entrent très tôt en condition. Cela leur paraît tout simple. Ce ne sont pas des révoltées.

— Si le métier que nous faisons nous avait semblé humiliant, diront-elles, à plusieurs reprises, nous en aurions pris un autre.

L'une, l'ainée, 28 ans, est cuisinière; l'autre, 21 ans, est femme de chambre. Elles trouvent cela tout naturel. Jusque dans leur prison elles sont tellement habituées à une certaine politesse qu'elles ne parlent à leurs gardiennes qu'à la troisième personne. Elles ne se plaignent pas non plus de la façon dont on les traite dans la famille Lancelin.

— Madame, disaient-elles, était exigeante dans le service mais on était bien nourries. Nous avions l'électricité et le chauffage dans notre chambre. Si nous avions eu à nous plaindre, nous serions parties.

Un morceau de papier

par terre...

Un fer à repasser

qui se détraque...

Entrons dans le détail. Il y a trois ans, un jour que Léa venait de faire le ménage, M^{me} Lancelin, passant derrière elle dans la pièce, s'aperçut que la bonne avait laissé trainer sur le tapis un morceau de papier tombé de la corbeille. M^{me} Lancelin

appela Léa, la saisit par l'épaule gauche, et la pinçant fortement la fit tomber sur un genou pour qu'elle ramassât le papier. Après quoi elle la laissa partir.

— Qu'elle ne recommence pas ou je me défendrai, dit le soir même Léa à sa sœur.

Elles ne parlèrent plus de l'incident. Léa a même dit que le souvenir de ce petit fait était sorti de sa mémoire et n'y est revenu qu'après le crime.

Sans doute elle l'avait oublié, elle le croyait, du moins, qu'elle l'avait oublié. Mais le souvenir de cette scène n'était-il pas resté quelque part profondément en elle dans ces régions où s'agitent tant et tant de choses de nous-mêmes qui ne sont pas celles de la conscience claire ?

Autre fait à noter et qui, celui-là, a précédé seulement de quelques heures le drame et se confond presque avec lui.

La veille le fer à repasser s'était, comme je l'ai dit, une première fois détraqué. Avec leur exactitude de bonnes domestiques, les deux sœurs éprouvent une vive contrariété de ce contretemps qui vient les gêner dans leur travail

Le lendemain matin, jeudi, jour du drame, Christine s'empresse de porter ce fer à l'électricien. Elle le rapporte réparé et, dans l'après-midi, elles se mettent toutes les deux à repasser diligemment comme à leur habitude pour rattraper le temps perdu.

Or voici qu'à nouveau le maudit fer se détraque et fait sauter le plomb. Toujours en bonnes domestiques qui n'aiment pas perdre leur temps elles s'en irritent exactement de la même façon que va s'en irriter

tout à l'heure M^{me} Lancelin en rentrant. Peut-être que si elles avaient été moins scrupuleuses domestiques, l'horreur qui allait suivre n'aurait jamais eu lieu. Elles sont déjà consternées de ce qui leur arrive et on leur fait encore des reproches.

Ce sont toutes les deux des esprits simples, tout à fait primitifs. Je n'emploie pas ce mot dans un sens péjoratif mais au sens qu'il a quand on parle d'une société primitive. Tout à l'heure dans leur simplicité elles attachaient une importance excessive à cette histoire de fer à repasser. Et maintenant encore elles en attachent, hélas ! encore trop aux reproches qu'on leur fait. C'est l'ancienne histoire du bout de papier qui recommence. Du bout de papier que M^{me} Lancelin avait forcé Léa de ramasser à genoux en la maintenant par l'épaule.

— Si elle recommence, avait dit Léa autrefois, je ne me laisserai pas faire.

Elle a recommencé, cette pauvre M^{me} Lancelin, dans son stupide agacement de maîtresse de maison qui est disposée à faire une histoire de rien du tout. Et Dieu sait s'il y a des M^{mes} Lancelin par le monde ! Elle a recommencé et Christine ne s'est pas laissé faire. Qu'elle y ait songé ou non, le vieil engagement que les deux sœurs avaient pris ensemble (car elles étaient solidaires en tout et liées entre elles par une affection profonde sur la nature de laquelle on est mal renseigné), le vieil engagement a été plus fort qu'elles. Il les a portées à agir avec la puissance d'un vœu, d'une résolution prise un

jour, une fois pour toutes dans les ténèbres d'elles-mêmes.

Telle est l'explication à laquelle s'arrêtent les personnes qui croient à l'entière responsabilité des deux sœurs. Elles ajoutent que le drame est inhumain de partout. Inhumain en ce qui concerne les deux meurtrières mais inhumain aussi en ce qui regarde les patrons. C'est entendu, dans la maison Lancelin, Christine et Léa n'étaient pas malheureuses, mais on a recueilli, dans les dépositions, certaines phrases qui font réfléchir. Celle-ci, par exemple, de M. Lancelin :

— Elles étaient polies. Mais on sentait que les observations seraient mal reçues. Seulement comme leur ménage était parfaitement fait, nous patientions.

Nous patientions ! qu'est-ce que cela veut dire puisque le ménage était parfaitement fait, pourquoi aurait-on adressé des reproches ? Ce mot « nous patientions » est extraordinaire. On aurait dit que l'excellent homme avait un regret de n'avoir pas d'observations à adresser à ses servantes. Comme on demandait aux deux sœurs : « Aimez vous vos patrons ? »

— Nous les servions et c'est tout. Nous ne leur parlions jamais.

— Mademoiselle était-elle bien avec vous ?

— Je ne sais pas, répond Léa, elle nous parlait peu, quant à monsieur, il ne nous parlait jamais.

Des consciences du Moyen Age

Dans cette hypothèse de la responsabilité des sœurs Papin, il faut bien voir que tous les êtres n'appartiennent pas au même étage de la vie. Je veux dire que beaucoup (ce sont même souvent les meilleurs et ce ne sont pas nécessairement les plus mauvais) en sont restés dans leur développement affectif et mental à des époques très reculées. L'esprit du temps au milieu duquel ils vivent ne les a pas même effleurés.

Quel est le point de vue des gens qui ne croient pas à la folie des deux sœurs ?

Je vous dirai demain les raisons de ceux qui voient au contraire en elles des folles caractérisées et les faits impressionnants qu'ils apportent à l'appui de leur thèse.

Jérôme et Jean Tharaud.

Paris-soir
30 septembre 1933

Les Sœurs Papin ont comparu cet après-midi devant les jurés de la Sarthe

Christine, à qui il avait fallu passer la camisole de force, semble avoir maintenant retrouvé son calme.

(De notre envoyé spécial Jérôme et Jean Tharaud)

* *

J'ai dit hier aux lecteurs de *Paris-soir* les raisons qu'ont invoquées particulièrement les experts pour établir que les sœurs Papin n'étaient pas des aliénées quand elles ont commis leur crime. Mais comment soutenir que Christine et Léa ne sont pas des démentes ! s'écrient les gens qui sont, au contraire, persuadés de l'irresponsabilité de deux étranges créatures. Et voici les arguments et les faits sur lesquels ils s'appuient.

D'abord le père était un ivrogne fieffé et c'est même parce qu'il buvait et battait sa femme que le divorce a été prononcé contre lui. Un petit cousin des meurtrières a été enfermé quelque temps dans une maison d'aliénés. Impossible donc d'affirmer que cette famille Papin fut sans tare physiologique.

Elles-mêmes, les deux sœurs, étaient au moins des filles singulières. Elles pouvaient être d'excel-

lentes domestiques à qui on n'avait rien à reprocher cela n'empêche pas que leur vie fut bizarre. Elles ne sortaient pour ainsi dire pas, sauf quelques heures dans l'après-midi du dimanche. On ne leur vit jamais d'amoureux. Elles ne fréquentaient pas le cinéma. Elles ne portaient d'intérêt ni d'amitié à personne. Toute leur vie semblait concentrée sur l'affection exclusive qu'elles éprouvaient l'une pour l'autre et qui semble bien avoir été d'un caractère sensuel.

Cette vie renfermée, toute ramassée sur elle-même et détachée de tout le reste du monde ne leur fait-elle pas déjà une physionomie bien à part ? J'ajoute que dans l'affection passionnée qui unissait les deux sœurs, Christine dominait complètement par la volonté

..... (1)

Il y a deux ans à peu près, elles se rendent un jour ensemble chez

(1) Le seul exemplaire de *Paris-soir* du 30 septembre 1933 aujourd'hui disponible (Bibliothèque Nationale Per Micro. cote D 67) est, à cet endroit, énucléée d'une partie du texte des Frères Tharaud.

le maire de la ville. Christine prend la parole et dit qu'elle veut faire émanciper Léa pour que celle-ci puisse disposer librement de son argent.

Explications si embrouillées et dites d'un ton tellement fébrile que le maire envoie les deux sollicitieuses à son secrétaire général pour qu'elles lui racontent leur histoire. Après les avoir écoutées, celui-ci déclare qu'il les trouve « piquées », c'est sa propre expression, et s'en débarrasse à son tour sur le dos du commissaire central.

Les deux sœurs s'étaient plaintes de séquestration

Le commissaire dit alors qu'elles s'étaient plaintes de séquestration et qu'elles avaient donné l'impression de se croire persécutées, si bien qu'il prévint M. Lancelin et lui dit qu'à sa place il ne garderait pas ces filles chez lui.

Ce qui réduit d'une part les déclarations du commissaire, c'est d'abord que des gens simples, sans être atteints de folie le moins du monde, s'embrouillent et se passionnent souvent dans leurs explications.

Ensuite, si le commissaire avait eu l'impression nette de se trouver en face de persécutées véritables se serait-il contenté d'avertir M. Lancelin d'une façon tellement vague que celui-ci déclare aujourd'hui ne pas se rappeler du tout le conseil qu'il aurait reçu. Evidemment, il y a là-dessus grande matière à discussion.

Les partisans de la folie font aussi

grand état des circonstances atroces où le drame se déroula. Ils invoquent en particulier la rage sadique avec laquelle les meurtrières se sont acharnées sur M^{lle} Lancelin, la curiosité morbide qui leur a fait relever les jupes et le linge de leurs victimes pour y découvrir ce que l'une d'elle a appelé un jour « le secret de la vie » :

— Je cherchais à trouver quelque chose, a dit Christine, sans expliquer davantage ce qu'elle pouvait bien chercher, et les blessures impossibles à décrire qu'elles ont faites à la jeune fille.

A quoi les partisans de la responsabilité complète objectent que, sitôt leur crime accompli, elles ont fait preuve d'un sang-froid qui exclut l'idée de la folie. Elles ont nettoyé le couteau qui avait servi à leur boucherie, l'ont soigneusement mis à sa place, sont remontées chez elles, se sont lavées, couchées ensemble et, d'après leurs propres aveux, après avoir dit : « Eh bien ! en voilà du propre ! » se sont consultées froidement sur ce qu'elles diraient au commissaire de police quand il viendrait les arrêter.

Simulation ou folie ?

Mais voici du nouveau !

Pendant cinq mois et demi, jusqu'au milieu de juillet dernier, les déclarations des deux sœurs parfaitement concordantes n'ont pas varié un instant, mais à partir du mois de juillet, changement complet.

Le 12 juillet, Christine fait une scène épouvantable qui ressemble tout à fait à (2) une crise d'hystérie. Dans le dortoir de la prison, elle se dresse sur son lit, pousse des cris atroces, court à travers la salle, saute sur les lits de ses codétenues et finalement, s'agrippant par un saut incroyable aux barreaux de la fenêtre dont l'appui était fort élevé, elle hurle qu'elle voit sa sœur pendue à un arbre, les jambes brisées.

Il est vrai que Christine aurait dit plus tard au gardien-chef qu'elle avait joué ce jour-là la comédie pour qu'on la réunit à sa sœur.

Naturellement on n'en fit rien. Les deux sœurs restèrent séparées. Cependant s'étant retrouvées ensemble à l'occasion d'une confrontation, nouvelle scène de Christine qui prononce sans relâche, avec passion, ces mots :

— Veux tu ? Veux tu ? ... Dis oui... Dis oui... qui resteraient inexplicables s'il n'y avait entre elles deux des relations plus troubles.

Après ces manifestations de caractère sadique, coup de théâtre.

Christine revient sur ses déclarations premières, disant qu'elle avait un retour de mémoire, que jusqu'ici elle avait toujours menti et que les circonstances véritables dans lesquelles se déroula le drame n'ont rien à voir avec ce qu'elle avait précédemment raconté. Depuis lors elle affirme que lorsqu'elle est rentrée chez elle, M^{me} Lancelin ne lui avait fait aucun reproche et ne l'avait nullement menacée, pour la bonne raison que dès que Christine

eut entendu ouvrir la porte, elle quitta sa sœur, descendit précipitamment l'escalier et avant même que sa maîtresse eût pu ouvrir la bouche, elle se rua sur elle, lui arracha les yeux et se mit à l'assommer avec un pichet d'étain qui se trouvait dans sa main.

Christine donne ainsi à son acte un caractère de pure folie.

Camisole de force... Grève de la faim

A partir de cette déclaration sa conduite pendant quelque temps offre tous les caractères de la démence. Elle essaie de s'arracher les yeux « pour voir l'effet que cela fait » dit-elle. Mais elle n'y réussit pas aussi bien qu'avec sa victime et ne se fait que de légères ecchymoses.

Pendant on lui passe la camisole de force et elle trouve le moyen (ce qui ne saurait être de la simulation !) de briser le maillot comme on dit dans les prisons. Elle revient ensuite à un état plus paisible, mais toujours anormal, se livrant, au milieu du dortoir, devant ses codétenues, à un acte d'érotisme.

Après quoi elle passe des journées entières à genoux dans sa cellule, s'accusant elle-même, négligeant de prendre toute nourriture, faisant, pendant trois jours, la grève de la faim, faisant avec sa langue des croix sur le sol et sur les murs, demandant à voir son avocate, M^{me} Germaine Brière, seule à

(2) La coquille est dans le texte de l'article.

seule, et, sans mot dire, pleurant un quart d'heure, la tête sur ses genoux.

Depuis quelques semaines le calme est revenu en elle. Une docilité, une gentillesse parfaites ont fait place à ces accès tumultueux et à l'humeur intraitable qu'elle avait montrés jusqu'ici. Des mots étranges lui échappent, comme celui-ci par exemple. Elle s'informe si M^{me} Lancelin et sa fille ne sont pas rentrées chez elles maintenant.

— Vous savez bien que vous les avez tuées, lui dit-on.

— Elles pourraient être revenues avec un autre corps, répond-elle.

Elle semble en effet bizarrement poursuivie par l'idée de la métemp-sychose.

— Qu'étais-je donc avant d'être dans le ventre de M^{me} Péret ? (c'est le nom de jeune fille de sa mère que celle-ci a repris après son divorce) demande-t-elle à Me Germaine Brière.

Et sans attendre la réponse :

— Je crois bien, dit-elle, que je devais être le mari de ma sœur !

Et il faut reconnaître qu'un propos pareil en dit long !

Christine s'imagine encore d'une façon inexplicable et tout à fait troublante qu'elle a déjà été jugée.

Le rôle de Léa

Quelle attitude va-t-elle avoir aujourd'hui ? Personne, pas même son défenseur, n'en sait rien. Christine étant un de ces êtres sur lesquels on n'a aucune prise. Reviendra-t-elle à sa première version du

crime ? S'en tiendra-t-elle à la seconde ?

On pourrait croire qu'en donnant à son acte le caractère de la folie pure elle cherche à prendre tout le crime sur elle, pour innocenter sa sœur avec un sentiment passionné. Si vraiment elle a agi comme elle le raconte maintenant, il apparaît en effet impossible qu'une folie semblable se soit emparée au même instant de Léa.

Dans l'affreuse tragédie, celle-ci ne serait donc qu'une comparse et suivant les dires de Christine n'aurait eu qu'à s'acquitter docilement de tout ce que sa sœur lui commandait. Léa a-t-elle même pris une part quelconque dans le crime ? C'est là une hypothèse qu'on peut envisager.

Me Germaine Brière n'a pas manqué de poser la question à Léa.

— Ma petite Léa, lui dit-elle, dites moi que vous n'avez pas arraché les yeux de M^{me} Lancelin.

— Si, mademoiselle, c'est moi, répond toujours Léa avec son invincible douceur.

— Non, c'est moi, déclare de son côté Christine.

Où est la vérité ?

Christine aurait-elle vraiment agi seule ? En ce cas Léa ferait preuve d'une extraordinaire abnégation fraternelle en s'accusant d'un crime où elle ne serait pour rien, afin de ne pas séparer son sort de celui de sa sœur.

Ou bien Christine a-t-elle inventé de toutes pièces la seconde version du drame pour sauver Léa ? Et dans ce cas ce serait elle qui montrerait un surprenant esprit de sacrifice.

Pour l'instant elle se borne à dire :

— Demandez à ma sœur, ce qu'elle vous dira est vrai.

Encore une fois que vont dire aujourd'hui les deux filles au triste destin ? Les malheureuses sont, paraît-il dans un état d'hébétude qui ne permet pas d'attendre d'elles beaucoup d'éclaircissements.

Elles sont tellement prostrées, l'une et l'autre, que lorsqu'on les met en présence, elles ne songent même pas à s'embrasser.

Demandera-t-on un supplément d'enquête ?

Je serais bien surpris si l'on arrivait à éclaircir ce soir le mystère.

Déjà le bruit court que la défense demanderait un supplément d'enquête en se fondant sur le fait que le premier rapport sur l'état mental des deux sœurs, tout de suite après le crime, a seulement été signé par les trois experts désignés par le tribunal, que des faits nouveaux sont intervenus depuis lors et que le rapport sur la nouvelle attitude de Christine n'a été établi que par un seul des experts.

Si le tribunal admettait ce point de vue, l'affaire serait remise à la cession prochaine.

Jérôme et Jean Tharaud.

Dans ce même numéro de *Paris-soir*, juste sous l'article des frères Tharaud, on pouvait lire l'article suivant :

L'AUDIENCE

(D'un de nos envoyés spéciaux)

— Jamais on a vu cela au Mans ! C'est vrai, le gros paysan en blouse bleue, qu'un agent de police a refoulé sur le trottoir d'en face a défini exactement la situation.

Devant le Palais de justice, sur la place de la République et rue Gambetta, il y a 200 agents et gendarmes décidés à faire respecter la sévère consigne du maire. Parce que lors de la dernière cession d'assises, le jour du procès Anjubault, des incidents et des bagarres se produisirent, le maire du Mans, M. Genesbay, a pris des

mesures inconnues dans la paisible ville.

La salle des assises, au Mans, est minuscule. Et lorsque l'on saura que la foule qui a essayé d'y entrer aujourd'hui est deux fois plus nombreuse que celle qui se pressait au procès Anjubault, on comprendra que l'atmosphère en sera, tout à l'heure, presque irrespirable et que journalistes, invités et curieux seront serrés là-dedans comme des sardines dans leur bote. (sic).

Midi trente. La foule attend impatiente. Le moindre camion qui

passé au loin est aussitôt considéré comme le fourgon qui, dans quelques minutes, va amener au Palais les deux sœurs.

Midi 45... Dans la salle d'audience, il n'y a encore que les jurés qui occupent les bancs des témoins, les journalistes assis aux bancs habituellement occupés par les avocats, puis les initiés dans le fond du prétoire.

Seuls, sept soldats, baïonnette au canon, sont dans l'enceinte réservée au public, ce dernier, d'ailleurs, n'entre que très lentement, distillé, dirait-on, au compte-gouttes. Chaque fois que la porte s'ouvre, trois personnes seulement pénètrent, mais par contre un lourd murmure nous parvient, celui de la foule qui, massée devant les fenêtres, essaie vainement de franchir un barrage infranchissable.

A 13 h 30 une sonnerie grêle se fait entendre et aussitôt : — Messieurs, la Cour...

Cinq minutes plus tard, à l'extrémité du long banc où je suis assis, Léa puis Christine Papin prennent place, séparées l'une de l'autre par un gendarme.

Eh bien non !... Cela révolte, mais les accusées, aux traits jeunes quoique fatigués par le séjour en prison, n'ont rien des filles démoniaques dont on nous a parlé.

A vrai dire, cependant, la cadette est beaucoup plus sympathique.

L'interrogatoire

Après les rituelles questions d'identité posées aux accusées, la prestation de serment des jurés, la constitution de la partie civile de Mr Moullière, la lecture de l'acte d'accusation, très court, le président, M. Beucher, de la cour d'appel d'Angers, commence l'interrogatoire de Christine et de Léa Papin.

M. Lancelin mari et père des deux victimes et Mr Bingard, son beau-frère, se tournent vers les deux sœurs pendant qu'un long frisson passe sur l'assistance à l'évocation de l'horrible scène de carnage.

Georges Oubert.

Paris-soir
8 octobre 1933

L'affaire Papin et les experts

(Par Jérôme et Jean Tharaud)

Le ténébreux procès des sœurs Papin dont j'ai rendu compte aux lecteurs de « Paris-soir » a éveillé en moi un certain nombre de réflexions qui m'obsèdent.

Le crime était patent. Aucune des circonstances effroyables de son exécution n'était restée dans l'ombre. L'affaire tournait toute entière autour de la responsabilité des deux étrangères accusées. Avaient-elles agi l'une et l'autre dans une crise de démence ou en pleine conscience? Le rôle des experts médicaux venait au premier plan.

Un premier expert fut nommé : M. Schutzenberger, directeur de l'hospice des aliénés du Mans. Il put examiner les meurtrières presque aussitôt après le crime, à l'état frais, comme on dit. Et pendant les mois qui suivirent, il eut tout le temps de les observer à loisir. Au bout de deux mois, son impression était qu'il se trouvait en face de deux êtres parfaitement responsables. Cette impression surprend peut-être le juge d'instruction qui, au premier aspect du crime, avait jugé qu'on se trouvait en face d'un acte de folie. Toujours est-il qu'à sa demande deux nouveaux experts furent adjoints à M. Schutzenberger : MM. Baruk et Truelle, l'un directeur de l'hospice des aliénés

d'Angers, l'autre chef de service à Sainte-Anne. Les deux derniers examinèrent les détenues, chacun deux fois une demi heure. Après quoi ces trois messieurs signèrent un rapport concluant que les inculpées n'étaient atteintes, ni dans leurs ascendants, ni personnellement, d'aucune tare physiologique, qu'elles étaient parfaitement normales, et, par conséquent responsables.

Ce premier rapport venait d'être établi, signé et déposé, quand des faits nouveaux se produisirent. L'état mental de Christine Papin, l'aînée des meurtrières parut se modifier tout à coup. Elle fit des scènes de violence, d'érotisme, de sadisme, et de mysticité, auxquelles elle ne s'était jamais livrée jusque-là. Nouvel examen de M. Schutzenberger ; et comme après l'une de ses crises l'accusée elle-même lui confesse, et aussi au gardien-chef, qu'elle a joué la comédie, afin d'être réunie à sa sœur, M. Schutzenberger, se fondant sur cet aveu, juge inutile de faire intervenir à nouveau ses deux collègues, et dépose un second rapport signé de lui seul cette fois.

C'est après ces crises nouvelles, qui semblaient à ses défenseurs éclairer d'un jour nouveau la mentalité de Christine et les rapports qui unissaient les deux sœurs,

qu'ils allèrent trouver le docteur Logre et lui apportèrent l'ensemble des faits que Me Germaine Brière, qui visitait constamment ses clientes, avait pu observer au jour le jour. Le docteur Logre, ayant examiné le dossier qu'on lui apportait, se résolut alors à intervenir au procès car il lui parut évident que les rapports déposés par ses confrères aboutissaient à des conclusions qu'il ne pouvait accepter.

Le premier rapport signé par les trois experts ne faisait en effet aucun état ni de l'alcoolisme du père des accusées ni de l'interne-ment d'une de leurs cousines dans un asile d'aliénés, ni du fait que le frère de leur mère s'était pendu. Il tenait aussi comme négligeables les témoignages du maire, de son secrétaire et du commissaire central qui, l'un les avait trouvées « excitées », l'autre « piquées », l'autre « persécutées ». Il ne s'arrêtait pas non plus à certains détails du crime qui indiquaient nettement du sadisme, ni à cet arrachement des yeux avec les doigts qui ne s'est jamais vu en dehors des cas de démence. Quant au second rapport, auquel ni M. Baruk ni M. Truelle n'avaient collaboré et qui tenait pour non avenues les singulières scènes dans la prison, dont j'ai parlé, le docteur Logre n'en était pas satisfait pour des raisons que je dirai tout à l'heure.

Il n'est naturellement pas question de contester un instant la compétence, et encore moins l'honorabilité de ces quatre savants. L'intéressant est d'étudier la façon dont les experts médicaux peuvent exercer actuellement la mission qui

leur est confiée, et comment leurs dépositions peuvent influencer un jury.

A l'audience, le témoignage du docteur Logre fut mis en pièces par l'accusation. Il parlait et n'avait jamais vu les accusées ! Vous entendez d'ici le réquisitoire de la partie civile et de l'avocat général. « Comment ! Messieurs les jurés, vous avez devant vous trois hommes, trois savants éminents qui eux, ont vu les criminelles ; qui vous affirment qu'elles sont normales ; et vous en avez un quatrième qui, lui, n'a jamais vu ni Christine ni Léa Papin et qui a la prétention d'opposer son opinion à celle, unanime, des trois autres ! Comment pourriez vous hésiter ? Si vous étiez malade, entre un médecin qui ne connaîtrait votre état que par correspondance, et un autre qui vous aurait vu, palpé et ausculté, dans lequel auriez vous le plus confiance ? »

On devine l'effet qu'un pareil argument peut produire sur des jurés. Mais les deux experts étrangers à la ville du Mans n'avaient vu les accusées qu'une heure en tout, deux mois après le crime, et jamais en état de crise, ce qui, médicalement, équivaut presque à ne pas les avoir vues du tout. En sorte qu'il est permis de dire qu'ils étaient exactement dans la même situation que le docteur Logre. Il reste que le docteur Schutzenberger, lui, a vu, a suivi les meurtrières, et que le docteur Logre ne les a jamais examinées. Il n'en avait pas le droit, n'étant pas officiellement désigné.

Mais peut-on dire que le docteur Schutzenberger avait à sa disposition les moyens nécessaires à l'étude de maladies d'un caractère

particulier ? Sans doute a-t-il pu se faire une idée de leur état général, mais pour étudier leur état mental il lui eût fallu des moyens dont il ne disposait pas, une clinique, un laboratoire, des surveillants dressés à l'observation de malades spéciaux, bref tout ce qui est nécessaire à un examen véritablement scientifique. Or, actuellement, en France, cette clinique, ce laboratoire, cette surveillance qui devrait, dans certains cas, s'exercer plusieurs mois, n'existe dans aucune prison. Et, moins qu'ailleurs, dans celle du Mans, où c'est dans une sorte de bouge que se fait la réunion du médecin et des inculpés soumis à son examen. Dans ces conditions, à part quelques considérations médicales élémentaires, l'examen se borne à de vagues propos échangés entre le médecin et le patient, qui ne sont pas de nature à apporter beaucoup de lumière sur des cas très complexes. Et sans nier l'intérêt qu'il y a à prendre contact avec l'inculpé (ce qui serait absurde), on peut dire que les conditions misérables dans lesquelles ce contact a lieu lui retirent beaucoup de la valeur que, naturellement, les jurés accordent au fait d'avoir vu.

Autre chose. Dans les maladies mentales, l'observation directe du sujet n'a pas la même importance que dans les maladies que l'on pourrait appeler physiques. Il y a tels signes, tels indices (qu'on les ait observés soi-même, ou qu'on n'en ait eu connaissance que par témoignage, peu importe), qui sont révélateurs d'un état psychique. Ces signes là, le docteur Logre les a connus aussi bien que le docteur

Schutzenberger, soit par Me Germaine Brière, soit par les dires des surveillants et des co-détenues, soit par le second rapport de M. Schutzenberger lui-même.

Il est vrai que toutes les circonstances qui font l'objet de ce second rapport, et auxquelles M. Logre trouve un particulier intérêt, M. Schutzenberger les déclare négligeables parce qu'une fois Christine a dit qu'elle avait joué la comédie. Mais d'autres scènes à caractère de folie caractérisée ont suivi cet aveu, sur une durée de cinq ou six semaines. Etaient-elles, elles aussi, de la simulation ? D'autres part, l'aveu même de la simulation peut être quelquefois un signe de démence. Il n'est pas rare que des fous aient la manie de s'accuser eux-mêmes, comme l'a fait souvent Christine pendant des crises d'autoaccusation au cours desquelles elle traçait des croix sur le sol avec sa langue... Un célèbre acteur du Théâtre-Français, enfermé dans une maison de santé quelque temps avant sa mort se jeta un beau jour du second étage de la cour. On le releva, comme on pense, en assez piteux état. Alors, lui, se penchant à l'oreille de son médecin, lui dit d'un ton confidentiel : « Je suis un simulateur ! » Ce qui ressemblerait à du Molière si ce n'était triste à pleurer.

De tout cela, M. Logre concluait que l'ensemble des faits qui figuraient au dossier ne lui permettait pas d'affirmer scientifiquement que les sœurs Papin avaient agi dans une crise de folie, mais que l'examen auquel s'étaient livrés ses confrères permettait certainement moins encore d'assurer qu'elles

étaient normales. Aussi demandait-il une nouvelle expertise. Et une expertise qui ne fut pas faite, celle-là, comme on les fait dans les prisons, avec si peu de moyens et dans des conditions si précaires qu'on peut dire que la médecine mentale pratiquée dans les maisons d'arrêt retarde de cent ans sur la technique en usage partout ailleurs.

Mais mettez vous, je vous prie, dans l'esprit d'un juré entendant de pareils propos : « Des cliniques, des laboratoires, des infirmiers spéciaux pour prisons ! Il ne manque plus que cela ! pense-t-il en lui-même. Augmenter encore nos impôts pour des gens qui ne méritent que la corde ! » Et un paysan de la Sarthe, comme de tout autre département, a aussi bien de la difficulté à admettre qu'une ponction lombaire, ou tout autre opération qu'indiquerait M. Logre comme absolument nécessaire, pût apporter des éclaircissements sur l'état mental de la conduite d'un individu. Hé, non, cela n'intéresse pas un juré. Tout se réduit pour lui, et l'accusation le sait bien, à cette idée très simple : « Les experts ne sont pas d'accord. Quel est celui qui a le plus de titres, et par conséquent celui auquel il convient d'accorder le plus de confiance ? »

Alors, dans ce procès atroce, il y eut un intermède comique : le débat dans lequel, de chaque côté de la barre, l'accusation et la défense essayèrent d'opposer l'un à l'autre les deux experts les plus illustres, M. Truelle et M. Logre.

Evidemment, beaucoup plus qu'une discussion d'idées, cela

passionnait les jurés ! Il fallut révéler que M. Logre était sorti premier d'un concours, que M. Truelle avait passé lui aussi, mais où il n'avait pas été reçu à un rang si avantageux. Ici, M. Logre marque un point. Mais quand le chef de l'état fut assassiné par Gorguloff, qui choisit-on dans une affaire aussi grave pour examiner l'assassin ? M. Logre ou M. Truelle ? « M. Truelle, Messieurs les jurés ! ». M. Logre, cette fois encore, fut bien choisi par la défense, mais qui donc l'emporte, M. Logre ou M. Truelle ! « M. Truelle, Messieurs les jurés ! » Et dans cette affaire Nozières, qui affole aujourd'hui l'opinion, qui donc le tribunal de la Seine a-t-il désigné encore comme expert ? « M. Truelle, Messieurs les jurés ! » Et en écoutant tout cela, je songe à ce que me disait un avocat l'autre jour : « La cour d'assises, c'est le guignol. »

Conclusion : Qu'il reste un doute très grave sur la responsabilité des sœurs Papin, c'est l'évidence même. Qu'un supplément d'enquête médicale fût nécessaire, j'en suis aussi persuadé. Etant donné les réponses par oui ou par non qu'on demande à un jury, ce supplément d'enquête ne pouvait être accordé. J'avais d'ailleurs l'impression que nulle hésitation sur la responsabilité des deux criminelles ne pouvait effleurer l'esprit du jury, parce qu'il ne pouvait comprendre les raisons de M. Logre. Elles dépassaient de beaucoup la moyenne de ces esprits qui certes, ne manquaient pas de bon sens, mais auxquels échappaient complètement des considérations d'un ordre qui ne leur est pas

familier. Ce qu'ils ont bien prouvé en n'accordant pas à Christine Papin les circonstances atténuantes.

De toute cette affaire, il ressort clairement qu'il est indispensable de créer, dans les prisons, des cliniques où l'on pourrait scientifiquement observer, avec les instruments et le personnel nécessaires,

les accusés d'un genre aussi spécial que ces étranges créatures.

Telles étaient les réflexions que je me faisais en quittant l'audience dans le flot du public et des soldats de garde qui nous poussaient vers la porte « Sans un regret, sans une larme... » chantonnait allègrement l'un d'eux en remettant sa baionnette au fourreau.